



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 28 mars 2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Publié le : 05/04/2024

Le Bureau, convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT – La City-4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h17.

Etaient présents :, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 25), Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n° 20), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, M. Gabriel BAULIEU, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, M. Aurélien LAROPPE, M. André TERZO

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF, M. Gabriel BAULIEU donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET, M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Lorine GAGLILOLO, M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME

Contrat de Ville - Subventions à l'Antenne Petite Enfance et à Loge GBM

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

	Date	Avis
Commission n°3	13/03/2024	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2028 « Politique de la Ville »	Montant prévu au budget 2024 : 380.000 € Montant de l'opération : 31 171 €

Résumé :

Dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville et en complément de la programmation présentée dans une précédente délibération, il est proposé de subventionner l'Antenne Petite Enfance pour quatre actions pour un montant de 7400 € ainsi que Loge.GBM pour l'action de tranquillité résidentielle qu'il coordonne (23 771 €).

Il est proposé que la participation financière de Grand Besançon Métropole, s'établisse à 31 171 € en complément des 256 700 € précédemment proposés.

En complément de la délibération précédemment présentée dans le cadre de la programmation de l'appel à projets 2024 du Contrat de ville de GBM le présent rapport a pour objet d'attribuer des subventions de Grand Besançon Métropole à l'Antenne Petite Enfance (4 dossiers – volet Education Parentalité Jeunesse) et à Loge.GBM (volet Tranquillité Publique) pour un montant global de 31 171 €.

Ce montant complémentaire porte à la somme de 287 871 € le financement de la délégation Politique de la Ville pour la première programmation de l'Appel à projets 2024.

Les tableaux ci-dessous précisent la répartition de ces financements et les éléments d'information relatifs à ces 5 actions figurent dans les annexes du rapport précédemment présenté.

A/ Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance

Ce volet comporte 1 action :

N°	Projets	Maître d'ouvrage	PROPOSE CUGBM CDV
265	Loge.GBM	Dispositif de Tranquillité Résidentielle et de Médiation Sociale	23 771
TOTAL GENERAL			23 771

Le montant total s'élève à 23 771 €, est financé comme suit :

- 23 771 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)

B/ Volet Education, Parentalité, Jeunesse

Ce volet comporte 4 actions :

N°	Maître d'ouvrage	Projets	CUGBM PROPOSE CDV
167	Antenne Petite Enfance	Soutien individuel à la parentalité 2024	1 700
168	Antenne Petite Enfance	Cercle d'échange et d'entraide entre parents	800
170	Antenne Petite Enfance	Groupe parents-enfants berceuses et bercements	1 400
253	Antenne Petite Enfance	Ateliers Parentalité Scolarisation 2-3 ans	3 500
TOTAL GENERAL			7 400

Le montant total s'élève à 7400 €, est financé comme suit :

- 7400 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)

Ces subventions seront versées en une seule fois après notification de la décision (ou signature de la convention le cas échéant). Les porteurs de projets devront réaliser un bilan de l'action subventionnée et le transmettre au plus tard le 30 juin de l'année n + 1 (30 juin 2025 pour une action prenant fin au 31/12/2024).

MM. René BLAISON (1), Pascal ROUTHIER (1) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur l'attribution de 5 subventions pour les montants suivants :**
 - o 1700 €, 800 €, 1400 € et 3500 € à l'Antenne Petite Enfance,
 - o 23 771 € à Loge.GBM.
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la/les convention(s) annexée(s) au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention* : 0

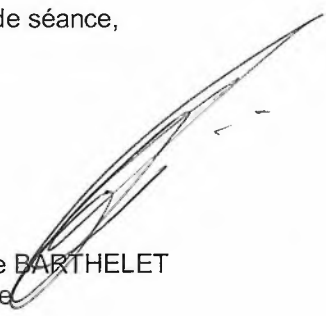
Conseillers intéressés : 3

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Mme Catherine BARTHELET
Vice-Présidente



Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

